



COMMUNE DE LA NEUVILLE-ROY
PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du Lundi 19 février 2018 à 20 h00

Le lundi 19 février 2018 à 20 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry MICHEL, le Maire.

Présents : Mrs MICHEL, LEFEBVRE, LESUEUR, BULCOURT, DELAWARDE, HOUPY, LE ROY, MARTINELLI, VAN VOOREN et Mmes KRAL, LUCAS, NUYTENS.

Absents représentés : Absent : Mme LEAL et M. THOUMSIN

Secrétaire de séance : M. LEFEBVRE

1-Approbation du procès-verbal

Après lecture du dernier procès-verbal par M. le Maire, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité. Monsieur le Maire invite les conseillers présents à le signer.

2 – Désignation d'une secrétaire de séance

M. LEFEBVRE est désigné comme secrétaire de séance.

3 – Approbation et validation du compte de gestion 2017 (délibération 2018-006)

Mme Kral dit qu'elle ne peut pas voter sur des comptes qu'elle n'a pas vus, Le Maire lui rappelle que les documents budgétaires lui ont été transmis semaine dernière par mail et que ces documents ont été revu en détail lors de la commission finances du 14 Février 2018.

M. Le Roy dit qu'il ne pouvait venir à la commission finance et regrette de ne pas avoir eu de compte-rendu de cette même commission. M. le maire répond qu'il n'en a pas été fait. M. Le Roy demande des explications sur certains comptes.

M. Le Maire procède à la lecture de la délibération et fait procéder au vote.

Vu le compte de gestion dressé par le comptable,

Monsieur Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 11 voix pour et une abstention,

⇒ Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

4 – Approbation et validation du compte administratif 2017 (délibération 2018-007)

Vu l'article L. 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la présentation du compte administratif en commission finance le 14 février 2018,

Vu les documents budgétaires transmis à l'ensemble des conseillers,

Le Compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice.

Sous la présidence de Monsieur LEFEBVRE, Maire-adjoint, le Maire étant sorti, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

À l'unanimité,

- Adopte le compte administratif 2017 qui présente un excédent global cumulé de clôture de 207 675.98 € décomposé comme suit :

Section de fonctionnement

<i>Dépenses de l'exercice 2017</i>	516 446.42 €
<i>Recettes de l'exercice 2017 (inclus reprise résultat 2016)</i>	972 075.18 €
Excédent global de fonctionnement	455 628.76 €

Section d'investissement

<i>Dépenses de l'exercice 2017</i>	672 620.67 €
<i>Recettes de l'exercice 2017 (inclus reprise résultat 2016)</i>	424 667.89 €
Déficit global d'investissement	- 247 952.78 €
<i>Restes à réaliser dépenses</i>	157 440.00 €
<i>Restes à réaliser recettes</i>	212 500.00 €
Solde déficitaire global d'investissement avec report	- 192 892.78 €

M. l'Adjoint invite M. le Maire à rejoindre l'assemblée et lui fait part de l'adoption du compte administratif, par les élus.

5 – Bâtiment communal – validation du choix du locataire, du loyer et de la date de début de paiement des loyers (délibération 2018-008)

M. le Maire expose qu'il est nécessaire aujourd'hui d'effectuer un choix sur les locataires de la future boulangerie/pâtisserie. Le bail commercial sera rédigé par le cabinet Balny et associés de Nogent sur Oise.

Après débat il est convenu ce qui suit :

Les locaux seront loués à M. GAUVIN Thomas et Mme LOPEZ Ophélie afin d'y exercer l'activité de boulangerie, pâtisserie, confiserie, chocolaterie, glaces, sandwichs, plats à emporter, traiteur. Le bail sera consenti à usage mixte d'habitation et commercial et soumis aux statuts des baux commerciaux aux conditions suivantes :

- Durée du bail : 9 années (3, 6, 9)
- Point de départ du bail : 15 mars 2018 pour expirer le 14 mars 2027
- Loyer annuel : 15600 €, net de TVA et augmenté à titre d'accessoire du remboursement de la taxe foncière
- Paiement du loyer : payable d'avance et par mois
- Dépôt de garantie : versement égal à un mois de loyer
- Révision du loyer : indexation annuelle sur la base de l'Indice des Loyers Commerciaux (ILC)

Le conseil municipal par vote à l'unanimité :

- ⇒ Approuve les termes ci-dessus concernant les conditions du bail commercial,
- ⇒ Autorise M. le Maire à signer le bail commercial rédigé par le cabinet Balny et associés concernant le bâtiment sis 43 rue de Paris, cadastré section H N°475, à M. GAUVIN Thomas et Mme LOPEZ Ophélie,

Informations de M. le Maire :

- ❖ Évoque la possibilité de visiter le local de la future boulangerie/pâtisserie dès que les travaux seront terminés.
- ❖ Précise que l'assemblée générale de l'Umrac aura lieu le samedi 17 mars suivie de son repas annuel,
- ❖ Revient sur la date des Hauts de France Propres le week-end du 17/18 mars et qu'il attend la réponse de l'association de chasse,
- ❖ Ce matin avait lieu le bornage d'un terrain rue Sauvage et qu'il a procédé à l'alignement de celui-ci par rapport à la voirie communale,
- ❖ Donne lecture d'un courrier de la Préfecture sur la compétence des maires concernant les manifestations qui auront lieu sur la voie publique. Ce courrier sera distribué aux associations du village,

- ❖ Informe d'une réunion avec la brigade de gendarmerie mobile de Catenoy dans le cadre du lancement de la Police de sécurité du quotidien (PSQ) dans le département de l'Oise le 22 février en présence de M. le Préfet de l'Oise, M. Louis LE FRANC.

M. le Maire n'ayant plus d'information, donne la parole aux membres de l'assemblée.

M. Lefebvre : Informe qu'il a fait une réunion du comité des fêtes. Il précise que l'association recherche des bénévoles.

M. Lesueur : Informe qu'une réunion du comité de pilotage aura lieu ce mercredi. Le permis d'aménager va être déposé ces jours ci. Il remercie les agents communaux pour leurs réactions rapides lors des derniers évènements neigeux.

Mme Kral : Remercie également les agents communaux et M. Michel pour leurs interventions dans la commune lors de l'épisode de neige.

M. Bulcourt : Informe qu'un administré a fait des contrôles sur plusieurs factures d'assainissement. Le coût de facturation n'est pas identique, il va faire une réclamation auprès de la Suez. Il signale également que les versements de subvention seront semble-t-il faits en avril 2018.

M. Le Roy : Demande si on va faire quelque chose concernant le problème de l'eau stagnante lors de fortes pluies au carrefour rue de la Gayolle/rue Verte. M. le Maire répond que ce point a été discuté en réunion finances et précise qu'une somme sera budgétée en 2018.

Le prochain conseil pourrait avoir lieu le 19 mars

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 21 heures 40

Conformément au décret 2010-783 du 8 juillet 2010, la séance du conseil municipal du 6 novembre 2017 a comporté trois délibérations :

1	Approbation et validation compte de gestion 2017	délibération 2018-006
2	Approbation et validation compte administratif 2017	délibération 2018-007
3	Bâtiment communal – validation du choix du locataire, du loyer et de la date du début du paiement de la location	délibération 2018-008

Thierry MICHEL		Philippe LEFEBVRE	
Thomas LESUEUR		Martine LEAL absente	
Annyck KRAL		Bernard BULCOURT	
Xavier VAN VOOREN		Laurent MARTINELLI	
Johan DELAWARDE		Édith NUYTENS	
Stéphane THOUMSIN absent		Thierry HOUZY	
Annie LUCAS		Patrick LE ROY	